



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



Décision du Maire : N° 04/2023

Ligne de Trésorerie - Budget Camping

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 donnant au Maire délégation de pouvoir pour procéder à la réalisation d'emprunts inscrits au Budget,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation des établissements bancaires,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La Commune de LABENNE contracte auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, pour le budget Camping, une ligne de trésorerie de la somme de **200 000,00 € (deux cent mille euros)** sur une durée de **1 an** pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- . **Montant 200 000,00 €** (deux cent mille euros)
- . **Taux d'intérêt annuel** : taux ESTER + 0.50 %
- . **Commission d'engagement** : 200€
- . **Commission de non utilisation** : 0,25%

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre formalité et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

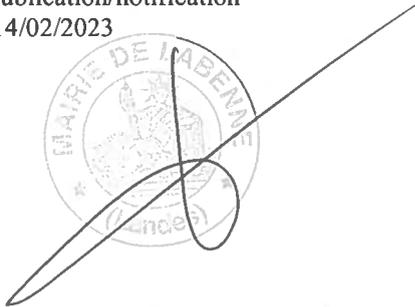


ARTICLE 3 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département.

Le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 14/02/2023
Et publication/notification
Le 14/02/2023



Fait à Labenne, le 14/02/2023
Le Maire,
Jean Luc DELPUECH

